

Le contrat de Ville

Ce projet a donc pour ambition de fixer les champs d'intervention prioritaires que l'Etat, Grand Poitiers et leurs partenaires souhaitent définir pour la période 2015-2020. Le Contrat « Politique de la Ville » est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires.

Le nouveau contrat de ville va jouer une fonction particulière :

- de transversalité et de cohérence entre des approches spécifiques, thématiques ou institutionnelles
- d'interpellation et d'accompagnement des transformations nécessaires au renforcement de la cohésion sociale et urbaine de Grand Poitiers de simplification et de lisibilité de ces coopérations.

Le présent contrat constitue un cadre :

- de projet, appuyé sur des éléments partagés de diagnostic
- de coopération pour la mise en oeuvre de ce projet
- de mutualisation de moyens venant en appui des politiques publiques locales mobilisées sur les objectifs du contrat.

En outre, il mobilisera, au titre du droit commun, l'ensemble des politiques publiques ordinaires concernées.

Pour déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville auprès de Grand Poitiers :

- [Rejoindre l'espace des aides dématérialisées](#). Plus d'[informations pratiques auprès des tutoriels](#) et auprès du document ci dessous "2018 Procédure recevabilité des dossiers" notamment pour la procédure auprès de l'Etat.
- Dépôt des dossiers du 17 décembre 2018 au 24 janvier 2019.



